

Avenant n°3 à la Convention de Maitrise d'ouvrage déléguée
entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de
Marseille pour des opérations d'éclairage public : tranche
2023

Entre :

La Métropole Aix-Marseille-Provence,

Dont le siège est sis : Le Pharo, 58 Bd Charles Livon, 13007 Marseille

Représentée par sa Présidente, Martine VASSAL, en exercice, dûment habilitée par délibération du Bureau de la Métropole

Désignée ci-après « La Métropole »

D'une part

Et,

La commune de Marseille

Dont le siège est sis : Hôtel de Ville, Quai du Port, 13002 MARSEILLE

Représentée par son Maire, Monsieur Benoît PAYAN en exercice dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal n° en date , pour intervenir en cette qualité aux présentes et domiciliée au dit siège

Désignée ci-après « la commune »

D'autre part

Ensemble dénommées « Les Parties »

PREAMBULE

Depuis sa création, la Métropole est compétence en matière de « création, aménagement et entretien de voirie », sur le périmètre du territoire Marseille Provence. A ce titre, elle est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux impactant le domaine public routier métropolitain.

Dans le cadre de l'exercice de son contrôle de légalité, le Préfet de Région, Préfet des Bouches-du-Rhône, a indiqué à plusieurs reprises que la compétence de la Métropole en matière d'aménagement métropolitain incluait l'éclairage public, « en tant qu'élément indissociable de la compétence voirie. » Dès lors, il appartient à la Métropole d'assurer pleinement cette compétence.

Cependant, dans l'immédiat, la Métropole ne dispose pas des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de cette mission, dans la mesure où le transfert de l'éclairage public des voies communales n'a pas encore donné lieu à une évaluation de la charge transférée par la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Une convention de gestion a ainsi été conclue entre la Métropole et la commune de Marseille pour les opérations de fonctionnement et de grosses réparations afférents à l'éclairage public des voies.

Dans le même esprit et dans un souci de conduite optimale des opérations lancées avant le transfert, il est apparu souhaitable que les communes poursuivent l'accompagnement de certaines opérations d'investissement.

A cette fin, les articles L 2422-5 à L 2422-11 du Code de la Commande Publique permettent à la Métropole de confier, par convention de mandat, certaines des attributions relevant de la sa maîtrise d'ouvrage à l'une de ses communes membres.

Ainsi, une convention de Maitrise d'Ouvrage Déléguée n°Z200006COV – 2020/80285(VDM), approuvée par délibération n° VOI 014-6722/19/BM en date du 26 septembre 2019 du Conseil métropolitain et par délibération n° 19/0926/DDCV du 16/09/2019 du Conseil municipal, a été conclue entre la Métropole et la commune de Marseille pour des opérations d'éclairage public.

Un premier avenant rendu exécutoire le 20 septembre 2021 approuvé par délibération n° URBA 015-9993/21/BMURBA 014-9992/21/BM du 4 juin 2021 du Conseil métropolitain et par délibération n° 21/0530/VAT du 09/07/2021 du Conseil municipal est venu actualiser les montants de ces opérations pour l'année 2021.

Un second avenant, approuvé par délibération n°VOIMOB 001-323/22/CT du 27 juin 2022 du Conseil métropolitain et par délibération n° 22/0354/VAT du 29/06/2022 du Conseil municipal

est intervenu pour développer la tranche 2022 de la programmation des travaux d'investissement de la commune de Marseille.

Désormais, et pour permettre une poursuite de ces investissements et la modernisation du réseau d'éclairage public métropolitain sur la commune, il s'avère nécessaire de réajuster les montants financiers pour l'année 2023.

Article 1er : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de réajuster les montants financiers de la convention n°Z200006COV – 2020/80285(VDM) passée entre la Métropole Aix-Marseille Provence et la commune de Marseille concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement réalisées sur l'éclairage public métropolitain.

Cette convention prend en charge désormais la programmation des investissements pour l'année 2023.

Le présent avenant vient entériner la programmation des travaux d'éclairage public 2023, en permettant une délégation de maîtrise d'ouvrage de ces travaux, à la commune de Marseille.

Article 2 : Modalités budgétaires et financières

Les articles 5.3 et 5.4 sont modifiés ainsi :

« Article 5.3 compensation »

*Dans l'attente de l'évaluation, par la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) **qui devrait avoir lieu en 2023**, un plan de financement figure en annexe.*

*Conformément au bilan financier prévisionnel de l'opération figurant en annexe 3 de la présente convention, l'attribution de compensation prévisionnelle de la commune sera minorée d'un montant total de 10 404 694 € (dix millions quatre cent quatre mille six cent quatre vingt quatorze euros) sur les années 2020 à 2022. **Pour 2023, en raison du défaut d'évaluation du montant des dépenses transférées, le montant impacté sur l'attribution de compensation ne peut pas être précisément défini à ce stade.***

L'évaluation du transfert de charges associé à l'éclairage public par la CLECT rendra caduque ce prélèvement sur l'attribution de compensation sans effet rétroactif sur l'attribution de compensation des exercices antérieurs.

En cas de modification du plan de financement (octroi d'une subvention par le département notamment), ou de décalage dans l'exécution des travaux, les montants et la programmation de la compensation financière de la commune seront réajustés par voie d'avenant.

Article 5.4 participation de la commune

*La commune s'engage à verser à la Métropole un fond de concours correspondant au reste à charge de l'opération sur la durée de la présente convention et dont le montant prévisionnel maximum s'élève à **15 041 569 € (quinze millions quarante et un mille cinq cent soixante neuf euros)** soit 50% du montant HT net de subventions.*

La participation de la commune par un fond de concours est indépendante des travaux de la CLECT.

Ce fond de concours fait l'objet d'une convention dédiée qui en précise les modalités.

Ce fond de concours dont le montant définitif sera proportionnel aux demandes de remboursement de la commune sera appelé en fin d'opération.

En cas de modification du plan de financement (octroi d'une subvention par le département notamment), ou de décalage dans l'exécution des travaux, les montants et la programmation de la participation de la commune seront réajustés par voie d'avenant. »

Article 3 : Durée

L'article 6.2 est modifié ainsi :

« Article 6.2 Durée

*La présente convention couvre l'exécution de la mission pour les **exercices 2019 à 2023**. Elle cessera de produire ses effets à la fin de l'exécution financière.*

La Commune sera tenue de remettre à la Métropole, en fin de mission :

- *L'ensemble des études et dossiers afférents à cette opération,*
- *Une collection complète des plans des ouvrages tels qu'ils auront été effectivement exécutés, dont une version numérique,*
- *Tous les documents, notices d'emploi ou d'entretien (etc.) nécessaires à l'entretien et à l'exploitation,*
- *Tous les dossiers de mise en œuvre des garanties.*

Ces documents seront la propriété de la Métropole qui pourra les utiliser sous réserve des droits des architectes et concepteurs relevant de leur propriété intellectuelle.

A l'achèvement de la mission de la commune, la Métropole prendra en charge directement la mise en jeu et la gestion de la garantie de parfait achèvement et de la garantie dommage - ouvrage. »

Article 4 : Liste des travaux

L'annexe 1 de la convention initiale est modifiée et remplacée. La liste des travaux en annexe du présent avenant devient l'annexe n°1 de la convention.

Article 5 : Plan de financement

L'annexe 2 de la convention initiale est modifiée et remplacée. Les plans de financement en annexe du présent avenant deviennent l'annexe 2 de la convention.

Article 6 : Calcul des modalités de compensation

L'annexe 3 de la convention initiale est modifiée et remplacée. Le calcul des modalités de compensation en annexe du présent avenant devient l'annexe 3 de la convention.

Article 7 – Divers

Les autres stipulations de la convention restent inchangées.

Article 8 : Prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait à

Fait à

Le

Le

Pour la
Métropole Aix-Marseille Provence

Pour la
Commune de Marseille

Martine VASSAL

Benoit PAYAN

ANNEXE : 1				
	Montants		Nouveaux Montants	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 1/7	833 333 €	1 000 000 €	833 333 €	1 000 000 €
Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 2/3	416 667 €	500 000 €	416 667 €	500 000 €
Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 4/5	562 500 €	675 000 €	562 500 €	675 000 €
Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 6/8	1 166 667 €	1 400 000 €	1 166 667 €	1 400 000 €
Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 9/10	833 333 €	1 000 000 €	833 333 €	1 000 000 €
Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 11/12	916 667 €	1 100 000 €	916 667 €	1 100 000 €
Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 13/14	1 041 667 €	1 250 000 €	1 041 667 €	1 250 000 €
Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 15/16	416 667 €	500 000 €	416 667 €	500 000 €
DT/DICT Géoréférencement réseaux d'éclairage	833 333 €	1 000 000 €	833 333 €	1 000 000 €
Déploiement horloges astronomiques	666 667 €	800 000 €	666 667 €	800 000 €
Réfection éclairage Boulevard Michelet	391 667 €	470 000 €	391 667 €	470 000 €
Réfection éclairage Cours Julien	150 000 €	180 000 €	150 000 €	180 000 €
Réfection éclairage Boulevard Romain Rolland	320 833 €	385 000 €	320 833 €	385 000 €
Réfection éclairage secteur Loubon/National/Belle de mai	170 833 €	205 000 €	170 833 €	205 000 €
Réfection éclairage Corniche Kennedy T2	616 667 €	740 000 €	616 667 €	740 000 €
Réfection éclairage Cours Honoré Estienne d'Orves	38 333 €	46 000 €	38 333 €	46 000 €
Enfouissement réseaux les Goudes	303 188 €	363 825 €	303 188 €	363 825 €
Travaux de modernisation et requalification du parc d'éclairage	11 708 333 €	14 050 000 €	19 208 333 €	23 050 000 €
Escalier Saint Charles	620 000 €	744 000 €	620 000 €	744 000 €
Mise en sécurité des armoires de commande	1 250 000 €	1 500 000 €	1 250 000 €	1 500 000 €
TOTAL	23 257 354 €	27 908 825 €	30 757 354 €	36 908 825 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.1 Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 1/7						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	833 333 €	1 000 000 €	Commune			835 960 €
			FCTVA			164 040 €
TOTAL	833 333 €	1 000 000 €	TOTAL			1 000 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	10 000 €	54 000 €	0 €	0 €	64 000 €
Travaux	0 €	400 000 €	175 500 €	360 500 €	0 €	936 000 €
TOTAL	0 €	410 000 €	229 500 €	360 500 €	0 €	1 000 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.2 Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 2/3						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	416 667 €	500 000 €	Commune			417 980 €
			FCTVA			82 020 €
TOTAL	416 667 €	500 000 €	TOTAL			500 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	20 000 €
Travaux	0 €	190 000 €	185 000 €	105 000 €	0 €	480 000 €
TOTAL	0 €	200 000 €	195 000 €	105 000 €	0 €	500 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.3 Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 4/5						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	562 500 €	675 000 €	Commune			564 273 €
			FCTVA			110 727 €
TOTAL	562 500 €	675 000 €	TOTAL			675 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	20 000 €
Travaux	0 €	540 000 €	34 000 €	81 000 €	0 €	655 000 €
TOTAL	0 €	550 000 €	44 000 €	81 000 €	0 €	675 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.4 Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 6/8						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	1 166 667 €	1 400 000 €	Commune			1 170 344 €
			FCTVA			229 656 €
TOTAL	1 166 667 €	1 400 000 €	TOTAL			1 400 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	20 000 €
Travaux	0 €	1 290 000 €	62 500 €	27 500 €	0 €	1 380 000 €
TOTAL	0 €	1 300 000 €	72 500 €	27 500 €	0 €	1 400 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.5 Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 9/10						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	833 333 €	1 000 000 €	Commune			835 960 €
			FCTVA			164 040 €
TOTAL	833 333 €	1 000 000 €	TOTAL			1 000 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	20 000 €
Travaux	0 €	240 000 €	359 000 €	381 000 €	0 €	980 000 €
TOTAL	0 €	250 000 €	369 000 €	381 000 €	0 €	1 000 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.6 Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 11/12						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	916 667 €	1 100 000 €	Commune			919 556 €
			FCTVA			180 444 €
TOTAL	916 667 €	1 100 000 €	TOTAL			1 100 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	20 000 €
Travaux	0 €	340 000 €	592 000 €	148 000 €	0 €	1 080 000 €
TOTAL	0 €	350 000 €	602 000 €	148 000 €	0 €	1 100 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.7 Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 13/14						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	1 041 667 €	1 250 000 €	Commune			1 044 950 €
			FCTVA			205 050 €
TOTAL	1 041 667 €	1 250 000 €	TOTAL			1 250 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	20 000 €
Travaux	0 €	490 000 €	524 000 €	216 000 €	0 €	1 230 000 €
TOTAL	0 €	500 000 €	534 000 €	216 000 €	0 €	1 250 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.8 Travaux de modernisation d'éclairage Secteur 15/16						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	416 667 €	500 000 €	Commune			417 980 €
			FCTVA			82 020 €
TOTAL	416 667 €	500 000 €	TOTAL			500 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	20 000 €
Travaux	0 €	442 500 €	0 €	37 500 €	0 €	480 000 €
TOTAL	0 €	452 500 €	10 000 €	37 500 €	0 €	500 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.9 DT/DICT GEOREFERENCEMENT RESEAUX D'ECLAIRAGE						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Etudes	833 333 €	1 000 000 €	Commune			835 960 €
			FCTVA			164 040 €
TOTAL	833 333 €	1 000 000 €	TOTAL			1 000 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	500 000 €	379 000 €	121 000 €	0 €	1 000 000 €
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	500 000 €	379 000 €	121 000 €	0 €	1 000 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.10 DEPLOIEMENT HORLOGES ASTRONOMIQUES						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	666 667 €	800 000 €	Commune			668 768 €
			FCTVA			131 232 €
TOTAL	666 667 €	800 000 €	TOTAL			800 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	0 €	788 500 €	11 500 €	0 €	800 000 €
TOTAL	0 €	0 €	788 500 €	11 500 €	0 €	800 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.11 Réfection éclairage Boulevard Michelet						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	391 667 €	470 000 €	Commune			392 901 €
			FCTVA			77 099 €
TOTAL	391 667 €	470 000 €	TOTAL			470 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	470 000 €	0 €	0 €	0 €	470 000 €
TOTAL	0 €	470 000 €	0 €	0 €	0 €	470 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.12 Réfection éclairage Cours Julien						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	150 000 €	180 000 €	Commune			150 473 €
			FCTVA			29 527 €
TOTAL	150 000 €	180 000 €	TOTAL			180 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	180 000 €	0 €	0 €	0 €	180 000 €
TOTAL	0 €	180 000 €	0 €	0 €	0 €	180 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.13 Réfection éclairage Boulevard Romain Rolland						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	320 833 €	385 000 €	Commune			321 845 €
			FCTVA			63 155 €
TOTAL	320 833 €	385 000 €	TOTAL			385 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €
Travaux	0 €	0 €	383 000 €	0 €	0 €	383 000 €
TOTAL	0 €	2 000 €	383 000 €	0 €	0 €	385 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.14 Réfection éclairage secteur Loubon / National / Belle de Mai						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	170 833 €	205 000 €	Commune			171 372 €
			FCTVA			33 628 €
TOTAL	170 833 €	205 000 €	TOTAL			205 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	205 000 €	0 €	0 €	0 €	205 000 €
TOTAL	0 €	205 000 €	0 €	0 €	0 €	205 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.15 Réfection éclairage Corniche Kennedy						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	616 667 €	740 000 €	Commune			186 943 €
			CD13			431 667 €
			FCTVA			121 390 €
TOTAL	616 667 €	740 000 €	TOTAL			740 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	0 €	0 €	740 000 €	0 €	740 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	740 000 €	0 €	740 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.16 Réfection éclairage Cours Honoré Estienne d'Orves						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	38 333 €	46 000 €	Commune			38 454 €
			FCTVA			7 546 €
TOTAL	38 333 €	46 000 €	TOTAL			46 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	46 000 €	46 000 €
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	46 000 €	46 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.17 Enfouissement des réseaux Les Goudes						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	303 188 €	363 825 €	Commune		61 593 €	
			CD13		242 550 €	
			FCTVA		59 682 €	
TOTAL	303 188 €	363 825 €	TOTAL		363 825 €	
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	363 825 €	0 €	0 €	0 €	363 825 €
TOTAL	0 €	363 825 €	0 €	0 €	0 €	363 825 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.18 travaux de modernisation et requalification du parc d'éclairage						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement		Montant TTC	
Travaux	20 041 667 €	23 050 000 €	Commune		18 518 370 €	
			FCTVA		4 531 630 €	
TOTAL	20 041 667 €	23 050 000 €	TOTAL		23 050 000 €	
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	300 000 €
Travaux	0 €	0 €	5 350 000 €	8 500 000 €	8 900 000 €	22 750 000 €
TOTAL	0 €	0 €	5 450 000 €	8 600 000 €	9 000 000 €	23 050 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.19 Escalier Saint Charles						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	620 000 €	744 000 €	Commune			621 954 €
			FCTVA			122 046 €
TOTAL	620 000 €	744 000 €	TOTAL			744 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	44 000 €	44 000 €
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	700 000 €	700 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	744 000 €	744 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.20 Mise en sécurité des armoires de commandes						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant TTC		
Travaux	1 250 000 €	1 500 000 €	Commune			1 253 940 €
			FCTVA			246 060 €
TOTAL	1 250 000 €	1 500 000 €	TOTAL			1 500 000 €
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etudes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	1 500 000 €	1 500 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	1 500 000 €	1 500 000 €

ANNEXE 2 : Plan de financement						
2.20 Synthèse						
DEPENSES			RECETTES			
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Financement	Montant		
Travaux	30 757 354 €	36 908 825 €	Commune	30 180 084 €		
			CD13	674 217 €		
			FCTVA	6 054 524 €		
TOTAL	30 757 354 €	36 908 825 €	TOTAL	36 908 825 €		
Echéancier prévisionnel de paiement						
Nature de la dépense	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	TOTAL
Etudes	0 €	582 000 €	603 000 €	221 000 €	190 000 €	1 596 000 €
Travaux	0 €	5 151 325 €	8 453 500 €	10 608 000 €	11 100 000 €	35 312 825 €
TOTAL	0 €	5 733 325 €	9 056 500 €	10 829 000 €	11 290 000 €	36 908 825 €

ANNEXE 3 : Modalités du remboursement des travaux, calcul des montants de compensation et de participation de la commune								
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Total dépenses TTC prévisionnel	0 €	5 733 325 €	9 056 500 €	10 829 000 €	11 290 000 €	0 €	0 €	36 908 825 €
Financement								
Métropole	0 €	4 792 830 €	7 570 872 €	8 378 394 €	9 437 988 €	0 €	0 €	30 180 084 €
CD 13	0 €	0 €	0 €	674 217 €	0 €	0 €	0 €	674 217 €
FCTVA	0 €	0 €	0 €	940 495 €	1 485 628 €	1 776 389 €	1 852 012 €	6 054 524 €
Total	0 €	4 792 830 €	7 570 872 €	9 993 105 €	10 923 617 €	1 776 389 €	1 852 012 €	36 908 825 €
Compensation communale								
Attribution de compensation	0 €	2 403 945 €	3 797 330 €	4 203 419 €	Non déterminé Soumis à la CLECT	0 €	0 €	10 404 694 €
Fonds de concours	0 €	2 388 885 €	3 773 542 €	4 174 975 €	4 704 167 €	0 €	0 €	15 041 569 €
Total	0 €	4 792 830 €	7 570 872 €	8 378 394 €	4 704 167 €	0 €	0 €	25 446 263 €